



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

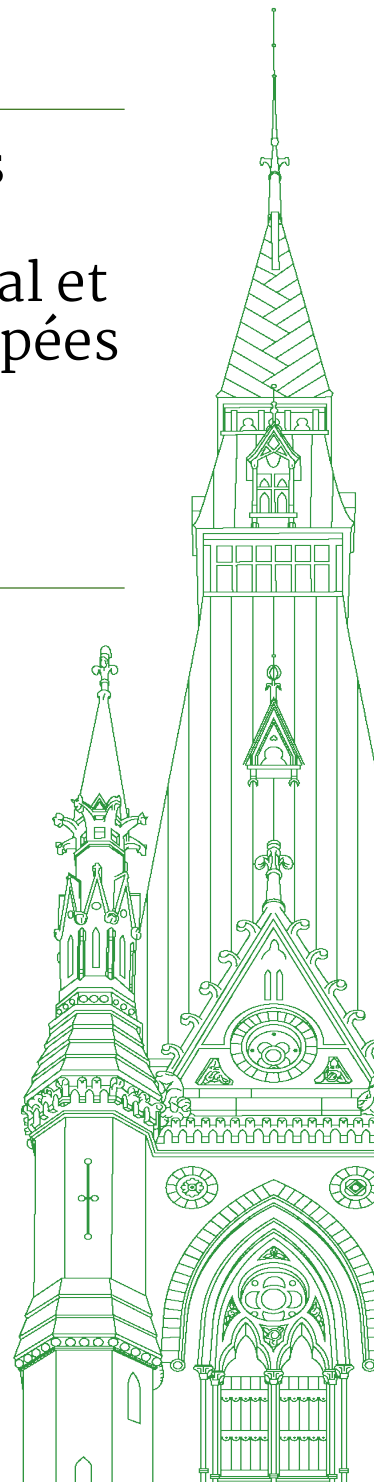
44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 019

Le jeudi 28 avril 2022



Président : M. Robert Morrissey

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le jeudi 28 avril 2022

• (1610)

[Traduction]

Le président (M. Robert Morrissey (Egmont, Lib.)): Bonjour à tous les membres du Comité.

Comme vous le savez, nous avons été retardés par un vote, mais la greffière m'avise que nous avons maintenant le quorum, et je déclare donc la séance ouverte.

Bienvenue la 19^e réunion du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

Je vais vous faire grâce des indications généralement fournies en début de séance. Je m'attends à ce que vous respectiez les protocoles sanitaires approuvés par la Chambre des communes. Je rappelle aux députés qui participent en mode virtuel qu'ils doivent utiliser l'icône « Lever la main » pour attirer mon attention. Les députés présents dans la salle n'ont pour leur part qu'à lever la main. Vous savez aussi que vous devez vous exprimer lentement et distinctement pour permettre à nos interprètes de bien faire leur travail aux fins du bon déroulement de la réunion.

Sur ce, il est maintenant temps de souhaiter la bienvenue à Mme Tara Collins, récipiendaire de la Bourse de recherches de la flamme du centenaire, édition 2018. Elle dispose de cinq minutes pour nous présenter ses observations préliminaires, après quoi nous passerons à une période de questions pour laquelle nous ne tiendrons pas compte des règles habituelles de répartition du temps. Chaque membre du Comité qui a une question pour Mme Collins pourra simplement lever la main, et je lui donnerai la parole. Ainsi, tous auront la chance de le faire.

Madame Collins, si vous êtes prête, vous pouvez maintenant commencer votre déclaration liminaire. Merci d'avoir fait montre de patience pendant que les membres du Comité s'acquittaient de leur devoir en allant voter à la Chambre. À vous la parole.

Mme Tara Collins (à titre personnel): Bonjour à tous. Merci beaucoup.

Je tiens également à vous remercier pour la bourse de recherche.

Je commence habituellement par une reconnaissance territoriale, mais comme je n'ai que cinq minutes à ma disposition, je vais me contenter de vous dire que je me trouve dans la région visée par le Traité n° 7 dans le Sud de l'Alberta. Je tiens à le souligner au nom de la vérité et de la réconciliation.

J'aimerais vous parler de ce qui m'a amenée à m'intéresser à ces questions. C'est en fait parce que j'ai moi-même souffert d'un trouble de stress post-traumatique (TSPT), mais aussi parce que j'ai vu mes enfants aux prises avec certains problèmes de santé mentale. Il y a des lacunes dans la documentation disponible, et peu de

services sont offerts, particulièrement pour les enfants. À ce titre, ma fille a dit une chose qui m'a particulièrement frappée: « Pourquoi vous pouvez participer, papa et toi, à un programme de thérapie équestre, alors que moi je ne peux pas? » Elle était aussi très affectée. Je peux encore l'observer chez elle, comme je l'observe pour moi-même lorsqu'il m'arrive d'éprouver certaines difficultés avec mon TSPT qui me cause notamment des cauchemars et fait parfois en sorte qu'un rien me fait sursauter.

Cette bourse est vraiment importante pour moi.

Je veux préciser d'entrée de jeu que le TSPT peut se manifester de bien des manières différentes, suivant que la personne touchée s'est retrouvée ou non en zone de guerre. Il peut se faire ressentir pour quelque 8 à 20 % des personnes exposées. Il est vraiment important de noter que le fonctionnement de toute la famille peut en souffrir.

Je me suis intéressée à la façon dont une famille s'adapte lorsqu'elle doit vivre avec un proche militaire souffrant d'un trouble de stress post-traumatique. J'ai réalisé cette recherche en m'appuyant sur la « théorisation ancrée » de Corbin et Strauss, une méthodologie qui s'articule autour de l'utilisation de la documentation existante, mais aussi des données recueillies.

Mon étude a été menée auprès de 25 participants, soit 21 parents non militaires et quatre enfants adultes. J'ai réalisé avec eux des entrevues semi-dirigées et approfondies. La méthode de la théorisation ancrée nous amène en fait à élaborer une théorie, laquelle visait dans mon cas à expliquer et à prévoir comment les familles parviennent à s'adapter.

C'est ainsi que j'en suis arrivée à ma théorie de l'évolution de la famille. Il s'agit du résultat de l'ensemble des processus comprenant « la modification, le rajustement ou le changement des comportements familiaux en réponse aux changements survenus dans l'environnement de la famille dans le but de vaincre l'adversité posée par les comportements attribuables au TSPT lié au service militaire ». Cela signifie en fait qu'il faut analyser à la fois les facteurs de stress et les ressources disponibles. Plus les facteurs de stress prennent de l'ampleur pendant que les ressources s'amenuisent, plus il devient difficile pour chacun de composer avec la situation.

J'aimerais vous citer brièvement un commentaire que j'ai pu entendre:

La vie a changé après son diagnostic de TSPT. Il a changé, notre famille a changé. Nos manières de faire les choses ont changé. Nous devons faire attention pour ne pas le contrarier. Alors nous marchions sur des œufs et essayions de ne pas le faire réagir.

C'était vraiment un thème récurrent. On disait devoir marcher sur des œufs pour essayer de protéger non seulement la famille, mais aussi le militaire lui-même en le mettant à l'abri de tout élément déclencheur.

C'est sur cette base que j'ai pu déterminer qu'il existait six états de fonctionnement. Compte tenu du temps à ma disposition, je ne vais pas vous les exposer de façon détaillée.

Il y a d'abord l'état de stabilité et santé que l'on peut observer avant que le militaire souffre d'un TSPT. Onze des participants, y compris les quatre enfants adultes, connaissaient le militaire avant qu'il soit aux prises avec un TSPT. Cet état de stabilité et santé ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a aucun facteur de stress, mais ceux-ci sont moins nombreux qu'avec le TSPT.

Il y a ensuite un état d'instabilité et d'oscillation. C'est ce qui arrive lorsque la famille est exposée à davantage de facteurs de stress sans pouvoir compter sur suffisamment de ressources, ce qui l'entraîne vers une situation où son fonctionnement est plus difficile.

Cinq des familles ont franchi cette étape pour se retrouver dans un état de crise et d'urgence. On retrouve alors une famille qui vit une véritable crise entraînant des risques pour elle-même, mais aussi des risques pour les autres. Il peut y avoir des tentatives de suicide. La police peut être appelée à intervenir. Même chose pour les services d'aide à l'enfance. C'est ce qui se produit en particulier lorsque le système militaire ou le ministère des Anciens Combattants n'offre pas un soutien suffisant à ces familles.

• (1615)

Toutes les familles qui n'ont pas pu obtenir le soutien nécessaire se sont malheureusement retrouvées en crise avant de passer à l'étape du rééquilibrage et de la reconstruction.

La situation de ces familles ne peut pas toujours être caractérisée de manière aussi précise; il est important de reconnaître qu'elles peuvent osciller d'un état de fonctionnement à l'autre. Elles franchissent certaines étapes de cette évolution, mais pas nécessairement toutes. Elles passent d'un état à un autre en fonction des ressources disponibles. Après le rééquilibrage, c'est l'instabilité récurrente et le découragement qui peuvent les attendre. Elles risquent alors de commencer à perdre espoir que les choses puissent un jour changer.

Enfin, on en arrive à un état de repositionnement et de fonctionnement évolutif. C'est à cette étape que l'évolution intervient véritablement. Il est fort probable que le militaire cherche alors à obtenir le soutien dont il a besoin, et que les enfants reçoivent aussi de l'aide. Ce n'était toutefois malheureusement pas le cas des quatre enfants adultes que j'ai interrogés. Le soutien qui leur est offert prend souvent la forme d'activités de loisirs, ce qui peut être problématique, car quelque 25 % des familles indiquent ne pas avoir les moyens de payer de telles activités à leurs enfants.

Il en ressort que les familles de militaires doivent comprendre qu'il est vraiment crucial de miser sur la prévention, et aussi sur les interventions ciblées, particulièrement lorsqu'on voit les familles basculer ainsi d'un état à un autre. Mon travail a permis de bien cerner les sources de préoccupation et la dynamique des familles, notamment aux fins de l'adaptation, alors que la plupart des études s'intéressent uniquement aux motifs de consultation et à la dynamique des familles sans tenir compte du portrait global. Il faut de plus vraiment reconnaître le rôle que peuvent jouer les gestionnaires de cas. Malheureusement, plusieurs des participants ont indiqué ne pas avoir jugé utile l'apport de ces questionnaires de cas.

Cela dit, je tiens à souligner que toutes ces familles se sont montrées extrêmement résilientes, ce qui m'incite à recommander que l'on s'assure de déployer un éventail de stratégies pour aider les fa-

milles à s'adapter au changement. Les familles revoient et affinent sans cesse leurs façons de faire et leurs structures, si bien qu'il faut veiller en permanence à leur offrir le soutien nécessaire, souvent de façon proactive.

Je vais m'arrêter ici, car je crois que j'en suis à environ cinq minutes. J'ai fait très vite, car j'avais au départ un exposé d'environ une heure à vous présenter. J'ai donc résumé le tout du mieux que j'ai pu. Merci beaucoup, et tous mes remerciements encore une fois pour la bourse que vous m'avez octroyée.

• (1620)

Le président: Merci, madame Collins.

Vous avez effectivement bien résumé votre rapport très complet. Vous vous êtes bien tirée d'affaire. Certains témoins qui comparaisaient devant le Comité pourraient prendre exemple sur vous.

Je suis persuadé que les membres du Comité ont de nombreuses questions à vous poser.

Le premier à le faire sera M. Long. Comme je l'indiquais, nous allons tenter d'équilibrer le temps de parole.

M. Wayne Long (Saint John—Rothsay, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous mes collègues.

Madame Collins, merci pour votre travail et votre rapport. Je faisais déjà partie du Comité au moment où cette bourse vous a été accordée. C'est aussi le cas de Mme Chabot.

Je prends bonne note de vos recommandations et je vous en suis très reconnaissant. J'y vois d'excellentes suggestions. J'aimerais savoir dans un premier temps s'il y a quoi que ce soit qui vous a vraiment surpris dans le cadre de ce travail que vous avez effectué. Y a-t-il quelque chose auquel vous ne vous attendiez pas du tout?

Mme Tara Collins: Merci pour la question.

Il y a différents éléments qui m'ont étonnée. J'étais vraiment surprise de constater qu'aucun des enfants adultes n'a pu avoir accès à des mesures de soutien, et j'ai été aussi surprise d'apprendre que le soutien était principalement offert dans le cadre d'activités de loisirs.

J'ai aussi eu droit à mon lot de surprises en visitant le site Web du ministère des Anciens Combattants pour essayer de me faire une idée des politiques en vigueur. On y indique d'une part que la famille est essentielle au bien-être du militaire, mais on oblige d'autre part les proches à faire des pieds et des mains pour obtenir quelque soutien que ce soit. J'y ai vu en quelque sorte une contradiction, car toutes les familles estiment malheureusement qu'on leur complique grandement la tâche alors même que l'on reconnaît leur rôle crucial dans le bien-être des militaires.

M. Wayne Long: Merci beaucoup pour cette réponse.

J'ai une dernière question pour vous, madame Collins. Selon vous, que pourrait faire notre comité pour améliorer le programme de la Bourse de recherches de la flamme du centenaire? Comment pourrions-nous le rendre plus utile pour des gens comme vous?

Merci.

Mme Tara Collins: Je tiens à répéter que je suis vraiment reconnaissante d'avoir obtenu cette bourse. Je ne saurais vous dire comment on pourrait améliorer le programme, mais je trouve formidable que vous ayez ainsi permis que l'on reconnaisse également cette forme invisible de l'incapacité. Je ne sais pas si j'ai nécessairement des recommandations à vous faire, si ce n'est de vous dire que c'est vraiment crucial. Comme il semblerait que la décision ait été unanime, je suis très encouragée de voir les déficiences invisibles ainsi reconnues. Je suis peut-être en train d'esquiver votre question quant aux recommandations à formuler, mais c'est parce que j'estime que vous avez fait un excellent travail.

M. Wayne Long: Madame Collins, merci beaucoup pour votre excellent rapport.

Mme Tara Collins: Merci.

Le président: Nous passons maintenant à Mme Chabot.

[Français]

Mme Louise Chabot (Thérèse-De Blainville, BQ): Merci, monsieur le président.

Madame Collins, je vous dis bravo et félicitations! Je vous remercie de votre contribution par cette recherche.

J'ai deux questions à vous poser.

Quand on parle de stratégie, c'est difficile de mettre le doigt sur la bonne solution. Y a-t-il, dans les stratégies, une approche familiale? Il y a une approche qui englobe toute la famille immédiate, le noyau familial, bien sûr, mais la définition de famille inclut la famille élargie, qui peut être parfois plus importante que les membres de la famille immédiate. La notion de famille élargie fait-elle partie des considérations dans le processus?

• (1625)

[Traduction]

Mme Tara Collins: Merci. Je pense avoir compris ce que vous avez dit en français. Je suis allée à l'école en immersion française, mais je suis rouillée.

En ce qui concerne la définition de « famille », je dirais que ce serait une limitation dans mon étude. Quelqu'un m'a demandé si je pouvais interroger de simples conjoints ou si une famille devait inclure des enfants. À ce propos, je n'ai pas interrogé de conjoints sans enfants, parce qu'il y a déjà de la littérature et des études sur ce type de « famille ».

Il y a aussi le défi des dynamiques différentes. Prenons l'exemple de deux parents de même sexe, bien que je considère qu'il s'agit indéniablement d'une famille, je n'ai trouvé personne dans mon étude qui s'identifie comme membre d'un couple de même sexe. De même, dans différentes cultures, je sais que la famille élargie est incluse dans la définition de la famille. Je dirais qu'à l'heure actuelle, le ministère des Anciens Combattants ne tient malheureusement pas compte des autres membres de la famille qui font partie intégrante de la vie familiale.

Comme je le disais, il n'y a vraiment aucun soutien, même pour les enfants adultes. La ligne d'écoute téléphonique d'Anciens Combattants Canada n'envisage pas de permettre aux enfants d'appeler pour obtenir du soutien après l'âge de 21 ans. Même cela, c'est problématique.

Je pense que je recommanderais également aux familles de s'approprier les soins qui leur sont offerts et que le gestionnaire de cas

soit extrêmement transparent sur les services qui existent et ce à quoi elles ont droit. Beaucoup de participants ont dû creuser beaucoup pour savoir quels étaient les services disponibles et ce à quoi ils étaient admissibles, puis comme je l'ai dit, ils se sont vraiment battus pour les obtenir. Il est problématique qu'on lise sur le site Web que les familles font « partie intégrante » de l'équation, puis qu'on n'assure pas une transition en douceur.

Ai-je répondu à toutes vos questions?

[Français]

Mme Louise Chabot: C'est merveilleux.

[Traduction]

C'était très bien. Merci.

[Français]

J'ai une dernière question à vous poser.

Le Comité aura à se pencher sur une stratégie pour mieux faire connaître la Bourse de recherches de la flamme du centenaire. De votre côté, comment avez-vous été mise au fait de l'existence de cette bourse?

[Traduction]

Mme Tara Collins: J'aurais peut-être besoin de l'interprétation pour cela.

Le président: Vous n'êtes peut-être pas sur le bon canal, madame Collins. Il y a de l'interprétation.

Mme Tara Collins: Ah oui?

Le président: Vous pouvez cliquer sur l'icône, sur votre écran, et choisir « Interprétation ».

Mme Tara Collins: D'accord, je m'excuse.

Le président: Laissez-moi vous expliquer. Mme Chabot vous a demandé comment vous avez appris l'existence de la Bourse de recherches de la flamme du centenaire et comment le Comité pourrait améliorer les communications à ce sujet.

Comment en avez-vous pris connaissance? Avez-vous des conseils à donner au Comité sur la façon dont nous pourrions mieux la promouvoir?

Je crois bien résumer la question.

Mme Tara Collins: C'est une excellente question.

Je maîtrise bien Google. J'ai cherché les différentes bourses d'études qui existent. Je ne suis pas sûre que celle-ci se trouve sur les sites Web de toutes les universités, mais je vous recommanderais d'essayer de la promouvoir là. Il y a des listes des différentes bourses d'études pour lesquelles on peut présenter une demande.

Si elle n'y figure pas, je verrais probablement à l'y ajouter pour la promouvoir dans les différentes universités, pour aider les gens à savoir qu'elle existe. Ce serait la principale façon d'en faire la publicité.

• (1630)

Le président: Merci.

Madame Collins, voyez-vous l'icône du globe au bas de votre écran? L'interprétation est peut-être désactivée. Si vous cliquez sur...

Mme Tara Collins: Je pense qu'elle est activée maintenant. J'ai sélectionné « Anglais ».

Le président: Oui, voilà. Mme Chabot pourrait avoir d'autres questions à poser, ou Mme Ferrada, qui s'exprimera en français.

Le prochain intervenant sera M. Ruff.

M. Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, madame Collins, d'être venue nous parler aujourd'hui, et merci de votre soutien. Si je comprends bien, votre ex-conjoint était militaire.

Selon mon expérience personnelle, les militaires ne peuvent pas faire leur travail sans le soutien de leur famille. Je sais que c'est très difficile pour les membres de la famille et qu'ils doivent composer avec le stress post-traumatique et tous les autres défis liés au soutien d'une personne ayant un mode de vie militaire.

Je sais que vous avez fait cette démarche dans le cadre de votre doctorat. Vous avez indiqué dans votre demande que vous étiez en train de le faire. Avez-vous terminé votre doctorat? Je vous pose la question non seulement du point de vue de vos études et de l'information que vous partagez avec nous ici au Comité et de cette bourse, mais parce que je veux savoir si Anciens Combattants Canada et d'autres instances, soit les Forces armées canadiennes directement soit les centres de ressources pour les familles des militaires ont reçu l'information que vous avez à partager. Je me demande où cette information a été transmise et quel genre de rétroaction vous avez reçue jusqu'à présent.

J'aurai une autre question à vous poser ensuite.

Merci.

Mme Tara Collins: J'ai terminé mon doctorat en janvier 2022. Je viens tout juste d'obtenir mon diplôme. Je suis en train de préparer différentes publications en ce moment. J'ai écrit un article sur ma propre expérience, qui sera publié. Je compte faire plusieurs publications différentes. Mon objectif est également d'approcher ces trois entités, et potentiellement aussi quelques légions. Pour l'instant, je n'ai pas encore pris contact avec elles, mais c'est mon plan.

J'ai également fait une proposition de conférence à l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans, ainsi qu'une autre aux États-Unis, à Phoenix, en fait, sur le bien-être des enfants. C'est ce que je prévois.

M. Alex Ruff: C'est formidable. Félicitations pour votre doctorat. C'est un accomplissement extraordinaire dont peu de gens peuvent se vanter.

Pour la suite des choses, si le Comité peut vous aider ou si je peux vous aider personnellement, n'hésitez pas à communiquer avec nous directement pour que nous puissions vous mettre en contact avec les diverses organisations.

Mon dernier commentaire s'adresse davantage à l'ensemble du Comité et à tous ceux qui nous écoutent, mais aussi à vous, madame Collins. Je ne sais pas si vous êtes au courant que le déjeuner Sam Sharpe aura lieu mardi matin prochain de 7 h 30 à 9 h 30 ici, à Ottawa. Il est censé se tenir virtuellement, mais nous avons quelques difficultés techniques. Ce sera le neuvième déjeuner annuel Sam Sharpe. Il sera animé par l'honorable Erin O'Toole et l'honorable Roméo Dallaire, lieutenant-général à la retraite. On y parlera de santé mentale.

Le conférencier invité y sera le lieutenant-colonel à la retraite Christian Lillington. C'est lui qui prendra la parole cette fois-ci. Il

est à la retraite et vient de publier son propre livre, mais du point de vue de la famille, et il s'agit d'une excellente recherche. Un certain nombre d'organisations y participeront. Vous auriez probablement intérêt à y assister.

Encore une fois, n'hésitez pas à me contacter. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que vous receviez une invitation personnelle.

Mme Tara Collins: Je vous remercie. Oui. Je serais certainement intéressée.

J'aimerais beaucoup aussi que vous me mettiez en relation avec vos contacts. Comme vous le savez, je suis passionnée de ce sujet. Je pense vraiment que les familles ont besoin de plus de reconnaissance, alors je vous en prie. Merci.

Le président: Merci, monsieur Ruff. Je suis sûr que vous ferez un suivi avec Mme Collins sur ce point.

Madame Martinez Ferrada, la parole est à vous.

[Français]

Mme Soraya Martinez Ferrada (Hochelaga, Lib.): Madame Collins, je vous remercie de votre allocution.

Je ne faisais pas partie du Comité quand vous avez reçu cette bourse, mais je tenais à vous féliciter pour tout le travail que vous avez fait. Quelqu'un de ma famille vient d'obtenir son doctorat. Je sais à quel point ce chemin est long et requiert beaucoup de travail. Je vous félicite donc d'avoir accompli ce que peu de gens réussissent à faire dans leur vie. Bravo!

Je vais vous poser une question qui semble extérieure à votre étude. Vous savez que la guerre actuelle en Europe va avoir un effet ici puisque nous allons accueillir beaucoup de familles. Je sais que l'étude que vous avez faite portait sur le service militaire et son incidence sur la famille qui vit avec une personne qui a servi dans les forces armées.

Nous avons accueilli des familles afghanes et syriennes, et nous allons accueillir des familles ukrainiennes. Comment, selon vous, l'étude que vous avez faite peut être bénéfique pour comprendre ce que les familles vont vivre? Comment ces familles vont-elles surmonter ces traumatismes, une fois rendues ici?

• (1635)

[Traduction]

Mme Tara Collins: Merci pour cette question.

Je pense que cette étude a un impact énorme puisqu'on y reconnaît que l'adaptation n'est pas un processus linéaire. Différents facteurs auront une incidence sur les familles. Tout dépend des problèmes qui les touchent et avec lesquels elles arrivent, et il faut reconnaître aussi les changements qui s'opéreront dans la dynamique familiale.

Je ne veux pas dire que cela s'applique seulement aux familles nouvellement arrivées ici, car cela peut aussi s'appliquer à des familles civiles, mais il y a évidemment des dynamiques plus complexes qui entrent en jeu ici. Je veux souligner l'importance de tenir compte de plusieurs niveaux. Outre la réalité locale et familiale, il faut tenir compte de ce que les organismes externes ont à offrir. Quelles sont les politiques en vigueur? Quelle est la culture? Il peut être pertinent d'examiner la culture canadienne. Comment influence-t-elle les familles?

En fait, et c'est intéressant, je sais que certaines recherches portent à croire que les immigrants qui viennent ici ont plus de problèmes de santé mentale que la moyenne. Je pense que c'est important aussi. Il s'agit simplement de reconnaître les multiples dimensions en présence. Il serait très important de mettre des services en place avant même que ces personnes n'aient de problèmes de santé mentale.

Pour ce qui est des recommandations à formuler, il est évident que l'on ne peut pas forcer les gens à utiliser des services, mais je pense qu'il faudrait en mettre autant que possible en place, et reconnaître que ces gens doivent essentiellement déménager. Prenez la relocalisation des membres de l'armée canadienne. Ceux-ci sont confrontés à différentes pertes et manquent de ressources pour trouver un nouvel emploi et obtenir des soins médicaux. Tous ces éléments doivent être pris en compte. Évidemment, il est souvent difficile de trouver un médecin. Comment mettre ces personnes en lien avec toutes les ressources nécessaires pour éviter qu'elles ne subissent un stress supplémentaire? Je pense que c'est très pertinent aussi.

Le président: Très bien.

Madame Collins et madame Martinez Ferrada, j'ai besoin du consentement unanime du Comité pour continuer. Comme vous pouvez le constater, on entend la sonnerie d'appel de 30 minutes.

Je suivrai les directives du Comité. Avons-nous le consentement unanime pour continuer?

D'accord. Merci. Continuons.

Madame Martinez Ferrada, avez-vous terminé?

[Français]

Mme Soraya Martinez Ferrada: J'avais une brève question au sujet de la bourse que vous avez reçue et des sommes requises pour faire cette étude. Est-ce une bourse qui vous a bien soutenue? Le montant était-il adéquat, compte tenu de l'étendue de votre étude?

Considérant votre montage financier personnel pour mener cette étude, s'agit-il d'un montant suffisant?

[Traduction]

Mme Tara Collins: Faire un doctorat coûte très cher. J'ai en fait reçu une bourse des Wounded Warriors. C'était une bourse assez importante. Bien sûr, chaque petite aide compte, mais je n'ai pas eu à puiser dans mes économies.

Je suis reconnaissante de toute petite somme reçue, comme je l'ai dit. Évidemment, plus l'aide est généreuse, mieux c'est pour les gens, mais ces 5 000 \$ m'ont permis de financer beaucoup de mes déplacements pour aller rencontrer les familles et m'asseoir avec elles. En termes de temps, également, cela m'a permis d'économiser des ressources, c'est certain.

• (1640)

Le président: Merci, madame Martinez Ferrada.

J'ai une question, si je peux prendre la liberté de vous en poser une, en ma qualité de président.

Vous êtes d'accord? Merci.

Si je ne m'abuse, madame Collins, dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné le fait qu'une partie de votre étude porte sur la manière de « prévoir l'adaptation ». Ai-je bien compris?

Mme Tara Collins: Une théorie consiste à prédire et à expliquer quelque chose, alors oui, c'est exact.

Le président: Pouvez-vous nous en dire plus? Je suis curieux, parce que pour prédire l'adaptation... Je veux dire que tout le monde s'adapte différemment. Chaque situation s'inscrit dans un contexte différent. Je serais curieux de connaître votre interprétation et de savoir ce que vos recherches vous amènent à conclure.

Mme Tara Collins: Comme je l'ai déjà dit, personne ne rentre dans une case très étroite. Tout est toujours en perpétuel mouvement. Tout est en constante évolution. Ce que j'ai constaté, cependant, parmi l'ensemble des participants, c'est à quoi ressemble le processus qui leur permet de passer d'un état à l'autre.

J'aimerais pouvoir vous montrer le diagramme. C'est vraiment très éclaté — imaginez de petits tourbillons — entre les différents états. Il ne s'agit pas d'être bloqué dans l'un de ces états. J'ai décomposé les états en présentant les préoccupations, la dynamique familiale et l'adaptation dans chacun de ces états. C'est ce qui ressort le plus dans chaque état. Ce n'est pas forcément ce qui arrive dans 100 % des cas. Cependant, ce sont les traits dominants que j'ai observés.

Normalement, quand on fait de la recherche qualitative, et particulièrement quand on élabore une théorie, il faut la mettre à l'épreuve par la suite de manière quantitative, avec des chiffres. Actuellement, ce sont les voix que j'entends, et ces voix me disent que c'est principalement ce qui se passe dans chacun des états que les familles traversent.

Le président: Avez-vous découvert un fil conducteur?

Mme Tara Collins: Oh, bien sûr. Oui. Le fil conducteur, c'est qu'on passe par chacun de ces différents états. Le point commun, c'est que les familles de militaires qui les connaissaient avant que le TSPT ne se développe avaient plus de ressources. Elles avaient la possibilité de s'appuyer sur ces ressources de longue date, de miser sur leurs amitiés d'avant, étaient capables de les rassurer sur le fait qu'ils sont bien plus que le TSPT. Tous les états avaient des caractéristiques qui revenaient régulièrement.

En phase de crise, comme je l'ai dit, chacune des familles a trouvé que les barrières et les politiques à surmonter pour obtenir des services étaient bien trop grandes et lourdes. Toutes ces familles, comme je l'ai dit, ont traversé une crise très grave, au point où dans une famille, par exemple, le monsieur avait deux enfants qui ont dû appeler leur mère pour lui dire que leur père voulait se tuer. Il n'avait pas de ressources ni d'outils pour s'adapter.

Je dirais qu'il y a des points communs qui reviennent dans chacune des catégories, pour chaque état que j'ai mentionné, mais bien sûr, personne ne rentre parfaitement dans le moule.

Le président: Merci.

Allez-y, monsieur Van Bynen.

M. Tony Van Bynen (Newmarket—Aurora, Lib.): Merci, monsieur le président.

Vous nous présentez de l'information de grande qualité.

Cela m'amène à m'interroger sur la prochaine étape, à savoir comment nous ferons connaître le programme. Je vois parmi les outils de communication une page Web. Je me demande si cet entretien, cette discussion et cette présentation ne pourraient pas être publiés sur cette page Web afin que les personnes intéressées par cette bourse puissent voir exactement ce qui peut en ressortir. Ce pourrait être un bon endroit pour diffuser l'information, pour que les gens puissent y accéder, jeter un coup d'œil à cet exposé et à cette discussion. Je pense que ce serait très utile et que cela montrerait que nous ne gardons pas secret le fruit de nos recherches.

Comment pourrions-nous diffuser le message?

• (1645)

Mme Tara Collins: Je vous en prie, mettez-le sur votre site Web ou ailleurs. Pour ma part, j'ai reçu des messages de nombreuses familles qui m'ont dit que cela leur avait été très utile de savoir que le traumatisme secondaire, ce type de traumatisme, touche les familles, que toute la famille est touchée. N'hésitez pas non plus à envoyer mon numéro de téléphone et mon adresse électronique aux gens. Je reçois constamment des messages — j'en reçois beaucoup en fait —, de différentes personnes.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, vous pouvez me mettre en contact avec différentes sources, c'est fantastique; je suis tout à fait prête à diffuser l'information. Je crois vraiment que cette information et cette étude peuvent aider les gens à reconnaître de quoi ils pourraient avoir besoin pour atteindre des états de fonctionnement plus sains. Je vous en prie, faites de la publicité et mettez-moi en contact avec les gens.

M. Tony Van Bynen: Monsieur le président, si vous le permettez, pouvons-nous demander au personnel, lorsqu'il s'occupera de la communication sur ce programme, d'envisager de le faire, pour que nous puissions tirer le maximum de ce qui a été appris ici?

Le président: Mme Collins nous l'a offert chaleureusement, et nous veillerons à ce que ce soit pris en considération.

Mme Tara Collins: Merci beaucoup.

Le président: Au nom du Comité, madame Collins, je vous remercie d'avoir communiqué avec nous et d'avoir participé à cette étude.

L'étude que vous avez réalisée est indéniablement très d'actualité dans le monde dans lequel nous vivons. Les défis et les exigences auxquels sont confrontés les individus et les familles ne cessent de croître. Encore une fois, merci d'être venue nous expliquer votre étude et ce que la Flamme du centenaire signifie pour vous.

Mme Tara Collins: Elle m'a beaucoup apporté. Merci.

Le président: Je vous remercie.

Des députés: Bravo!

La présidente: C'est un domaine fascinant dans lequel vous vous êtes plongée, madame Collins. Encore une fois, au nom des membres du Comité, je vous remercie de votre participation et je vous remercie d'avoir pris le temps d'être ici avec les membres du Comité aujourd'hui pour répondre à leurs questions.

Mme Tara Collins: Je vous en prie.

Merci encore une fois pour ce prix. Prenez soin de vous, tout le monde.

Le président: Prenez soin de vous.

Chers collègues, nous prendrons un peu de temps pour les affaires du Comité. Si le Comité est d'accord, nous poursuivrons en séance publique pour ne pas avoir à quitter la séance Zoom, puis à nous reconnecter. Pour les députés présents virtuellement, il suffit de rester connecté au lien actuel. Si le Comité est d'accord, nous resterons en séance publique.

Il y a quelques points sur lesquels le Comité doit se pencher maintenant.

Tout d'abord, quelle orientation souhaitez-vous prendre pour décerner la bourse de la prochaine année? Cela fait partie de ce que nous devons déterminer. Ce dont nous avons besoin, c'est de la date limite pour soumettre une candidature, sachant qu'habituellement, l'information est diffusée plus tôt dans l'année.

Madame la greffière, pouvez-vous nous en parler un peu?

La greffière du Comité (Mme Danielle Widmer): Je vais juste ajouter rapidement quelque chose à ce sujet.

Normalement, nous donnons aux candidats environ cinq semaines à partir de la date à laquelle nous publions le programme pour soumettre une demande. Si l'on regarde le calendrier en sachant que beaucoup de candidats, comme Tara Collins, sont aux études, à l'école et font des études postsecondaires, il y a donc une fenêtre de septembre à avril.

Idéalement, nous aimerions diffuser l'information et avoir suffisamment de temps pour que tout le monde participe. La date limite de septembre pourrait donc convenir. Ainsi, les personnes qui retournent à l'école en septembre pourraient soumettre leur candidature à ce moment-là.

Peut-être vers la fin du mois de septembre, si les membres sont d'accord...? De cette façon, ils y jettent un coup d'œil à leur retour, on envoie le tout à la traduction et on fait ensuite la distribution aux membres, si cela convient.

• (1650)

Le président: Qu'en pensez-vous?

M. Wayne Long: La fin septembre est une bonne recommandation.

Le président: D'accord. Nous avons fixé le montant à 6 700 \$ et nous avons fixé la date limite.

Si je me souviens bien, nous avons envisagé à un moment donné de faire une vidéo près de la flamme du centenaire. On nous a conseillé de ne pas le faire. Vous avez donc dans votre dossier une recommandation sur la façon de promouvoir la bourse.

M. Wayne Long: Monsieur le président, je pense que nous pouvons même, comme députés, faire la promotion de cette bourse dans nos réseaux de médias sociaux, et pas seulement de façon ponctuelle. Je pense que nous pouvons vraiment étendre la toile, si on veut, en en faisant la promotion nous-mêmes.

La greffière: Je vais juste rapidement...

Monsieur Ruff, allez-y.

M. Alex Ruff: Je me demandais simplement quelle était la recommandation. Quelle était la logique derrière le fait de ne pas faire la vidéo?

La greffière: L'un des problèmes que pose la vidéo est le moment où elle est diffusée: il faut s'assurer qu'elle est diffusée assez rapidement. De plus, nous utilisons habituellement des options à faible coût, pour que l'argent de la bourse aille aux candidats, et non à la production d'une vidéo. Il s'agit également d'une question d'accessibilité, l'accessibilité de la vidéo, pour s'assurer que les personnes ayant des déficiences auditives ou visuelles sont également prises en compte pour la vidéo. Par conséquent, la réalisation d'une vidéo peut exiger beaucoup de ressources.

Lorsque nous avons parlé aux responsables des communications, beaucoup d'options... Comme l'a dit M. Van Bynen, l'affichage des documents sur le site Web pourrait être une option pour mieux faire connaître la bourse. En ce qui concerne les courriels de masse, nous envisageons plutôt une stratégie d'envoi de courriels individuels, en créant des listes pour les universités, les groupes culturels et les groupes de minorités visibles afin de nous assurer que les courriels sont envoyés aux groupes eux-mêmes, pour ensuite suivre une approche échelonnée. Dans le passé, nous avons souvent envoyé un seul courriel. Nous envisageons plutôt une approche échelonnée, de sorte qu'au moment où le communiqué de presse est publié, nous pouvons envoyer plusieurs courriels au cours des mois de mai et juin, et effectuer un deuxième blitz de communications en septembre lorsque les gens reviennent.

En plus de cela, nous pouvons aussi faire des communiqués de presse et des infographies. Les infographies nous permettront d'avoir du matériel textuel, que nous pourrions également faire parvenir aux membres pour qu'ils l'insèrent dans leurs courriels et leurs envois postaux. Nous envisageons plutôt des options imprimées qui seraient probablement plus accessibles que la vidéo. Il faut dire aussi que tout le monde n'est pas forcément à l'aise d'apparaître dans une vidéo et de figurer sur le site Web indéfiniment. Nous regardons plutôt du côté des écrits, des visuels, et c'est vers cela que nous nous dirigeons pour les communications.

M. Wayne Long: Je vous parie, monsieur Ruff, que 80 % des membres du HUMA ne l'avaient même pas dans leur bulletin parlementaire la dernière fois. Je pense que nous pouvons le diffuser beaucoup plus efficacement, moi y compris.

M. Alex Ruff: À ce propos, le problème tient au fait que la vidéo soit une activité parrainée et financée, en quelque sorte, par la Chambre des communes. C'est là le problème. Je comprends les obstacles que nous devons franchir, mais rien ne nous empêche de la faire en tant que députés. Nous pourrions tous littéralement nous rendre là-bas et tourner notre propre vidéo si nous le voulons, et le faire à partir de nos ressources.

M. Wayne Long: Nous devrions faire quelque chose ensemble...

M. Alex Ruff: C'est tout. Cela a répondu à ma question.

Le président: Je vous remercie, monsieur Ruff.

Madame Chabot, c'est à vous.

[Français]

Mme Louise Chabot: Je pense que ce sont de bonnes pistes de stratégies de communication. Là où je suis d'accord avec vous, c'est que la majorité de l'argent doit aller à la bourse et non à la promotion de la bourse. Les stratégies coûteuses sont à éviter.

Nous avons écouté la lauréate. D'entrée de jeu, elle a mentionné les sites Web universitaires. Il faudrait y publier une liste des bourses disponibles. Dans leurs circonscriptions, les membres du Comité peuvent faire connaître la bourse, mais leur intervention est limitée. Il faut atteindre les groupes de personnes handicapées.

C'est une bourse qui s'adresse à ces personnes; il faut trouver un moyen pour qu'elles en soient informées.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie, madame Chabot.

Avant de poursuivre, je veux obtenir l'accord du Comité. Est-ce que tout le monde reste ici? Est-ce que quelqu'un a besoin de temps pour retourner dans la salle pour voter en personne? Si tout le monde reste ici, nous pouvons voter virtuellement.

D'accord. Nous avons l'accord pour rester. Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes chaque fois que les membres auront besoin de voter.

• (1655)

[Français]

Mme Louise Chabot: Suspendrons-nous la séance pour cinq minutes, le moment venu?

Le président: Oui.

[Traduction]

Nous avons des membres qui doivent quitter, alors nous allons lever la séance vers 17 heures ou 17 h 40.

Madame Zarrillo, c'est à vous.

Mme Bonita Zarrillo (Port Moody—Coquitlam, NPD): Je vous remercie, monsieur le président.

J'ai une motion que j'aimerais présenter. Je ne sais pas si nous aurons le temps d'en discuter aujourd'hui.

J'ai envoyé un avis de motion il y a quelques semaines. Faites-moi savoir quand ce sera le bon moment pour que je la présente.

Le président: Nous en sommes aux travaux du Comité, madame Zarrillo.

Mme Bonita Zarrillo: Vous êtes donc d'accord pour que je la présente?

Le président: S'il y a eu le temps nécessaire...

Est-ce que cela fait 48 heures? Oui.

Madame Zarrillo, vous avez la parole, si vous voulez la présenter.

Mme Bonita Zarrillo: Je vous remercie, monsieur le président.

J'ai présenté il y a quelques semaines, le 31 mars plus précisément, l'avis de motion suivant:

Que le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées demande au gouvernement de codifier toutes les personnes qui reçoivent un soutien provincial pour leur handicap en tant que personnes handicapées afin de faciliter le paiement d'une future prestation pour une personne handicapée, et que le gouvernement dépose une réponse globale à cet égard.

Monsieur le président, cela fait suite à ce que nous ont dit des témoins du ministère, soit qu'il n'existe pas à l'heure actuelle une façon simple d'obtenir, dans les bases de données fédérales, la liste des personnes qui reçoivent un soutien provincial pour personnes handicapées.

Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie, madame Zarrillo.

Avant de continuer, les whips des partis se sont entendus pour suspendre la séance 10 minutes avant le vote. Je vais suspendre la séance jusqu'à ce que le vote soit terminé, puis nous reprendrons.

• (1655) _____ (Pause) _____

• (1720)

Le président: Nous reprenons la séance.

Madame Zarrillo, vous aviez la parole et vous étiez en train de présenter votre motion.

Mme Bonita Zarrillo: Oui, monsieur le président, et je n'ai rien à ajouter pour le moment.

Le président: Madame Chabot, vous avez la parole.

[Français]

Mme Louise Chabot: Merci, monsieur le président.

Ce sont plutôt des questions que de commentaires.

Je comprends l'objectif de cette nouvelle prestation pour personnes handicapées et la forme qu'elle pourrait prendre, et ce n'est pas ce sur quoi je m'interroge. Je me demande plutôt comment il serait possible de codifier toutes les personnes qui reçoivent un soutien provincial. Je vais donner l'exemple du Québec. Je ne sais pas comment cela se passe dans le reste du Canada, mais, au Québec, il y a des allocations pour les personnes handicapées adultes ou enfants, et ces allocations sont indépendantes de ce qui se passe au fédéral. Comment le fédéral peut-il avoir des informations sur ces personnes, puisque cela relève de Revenu Québec?

J'essaie de voir cette possibilité et je me demande si c'est faisable. J'imagine que si les fonctionnaires sont incapables d'obtenir cette information, c'est parce que quelque chose qui les en empêche, soit un problème relatif aux informations nominales, soit des différences entre les provinces. Je m'interroge sur cet aspect, et non sur le fond de la motion.

Est-ce faisable?

[Traduction]

Le président: Ensuite, nous avons Mme Martinez Ferrada, qui avait la main levée, puis nous passerons à Mme Zarrillo.

[Français]

Mme Soraya Martinez Ferrada: Je vais attendre que Mme Zarrillo réponde à la question, et j'interviendrai ensuite.

[Traduction]

Mme Bonita Zarrillo: Je vous remercie.

Je pense que Mme Chabot a posé une très bonne question. Le gouvernement va devoir déterminer notamment comment procéder. Je ne connais pas les rouages de l'ARC ni la façon dont l'information est transférée, mais je sais que nous avons la possibilité de savoir qui bénéficie d'un avantage provincial et pourrait être enregistré au niveau fédéral. Je laisse aux fonctionnaires le soin de trouver une solution.

Le président: Madame Martinez Ferrada, allez-y.

[Français]

Mme Soraya Martinez Ferrada: Merci, monsieur le président.

Pour ma part, je vais appuyer la motion de ma collègue.

Je pense effectivement qu'il serait très bénéfique de savoir qui reçoit du soutien, notamment du provincial, pour qu'on puisse en tenir compte.

Pour répondre à la question de Mme Chabot, dans la motion, au lieu de demander au gouvernement de codifier les personnes, on pourrait demander au gouvernement la possibilité de codifier les personnes.

Il faut trouver une façon de le faire. Je pense que cela apporterait une certaine flexibilité à la motion. J'ajouterais aussi un élément à la motion. Je n'ai pas le texte en français, mais je vais le lire en anglais et je pense que tous vont comprendre.

• (1725)

[Traduction]

Que, conformément à l'article 101 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale.

[Français]

J'ajouterais à cela que le Comité doit faire rapport à la Chambre.

Mme Louise Chabot: Qu'est-ce que nous ajoutons? Est-ce la demande d'une réponse globale?

Mme Soraya Martinez Ferrada: C'est cela, madame Chabot. On mentionne que le Comité doit faire rapport à la Chambre.

[Traduction]

Le président: Avant de continuer, madame Chabot, vous aviez la main levée.

[Français]

Mme Louise Chabot: J'avais noté à peu près le même amendement. J'avais écrit « si possible », mais « la possibilité » fonctionne également. Cela dit, nul n'est tenu à l'impossible.

Je suis donc favorable à l'amendement.

[Traduction]

Le président: À titre de précision, madame Martinez Ferrada, vous avez apporté un amendement à la motion.

[Français]

Mme Soraya Martinez Ferrada: L'amendement vise à ajouter les mots « la possibilité ». Nous demanderions au gouvernement la possibilité de codifier toutes les personnes qui reçoivent un soutien.

Est-ce correct?

J'ajouterais aussi un amendement afin que le Comité fasse rapport à la Chambre.

[Traduction]

Et le fait que c'est conformément à l'article 101.

Le président: Pour ce qui est de l'article 109, nous nous en occupons après l'amendement.

Mme Soraya Martinez Ferrada: Eh bien, c'est l'ensemble de l'amendement. Puis-je en faire un seul amendement?

Le président: Non.

Mme Soraya Martínez Ferrada: Pourquoi pas? Il faut procéder un à la fois? Mais c'est... Il s'agit d'un amendement.

La greffière: Oh, pour l'amendement, certainement... si le Comité souhaite procéder ainsi.

Normalement, nous présenterions un rapport. On mentionne habituellement l'article 109 du Règlement à la fin, après...

[Français]

Mme Soraya Martínez Ferrada: Vous voulez qu'on en fasse un à la fois?

[Traduction]

Je n'y vois pas d'inconvénient, si c'est ce que souhaite le Comité.

Le président: À titre de précision, chers collègues, et pour que tout soit clair, nous allons d'abord voter sur l'amendement présenté par Mme Martínez Ferrada.

Madame Kusie, allez-y.

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Je suis désolée de vous interrompre. Pour que ce soit bien clair, l'amendement comprend deux éléments ou un seul?

Si j'ai bien compris, c'est seulement pour « la possibilité ».

Mme Soraya Martínez Ferrada: Oui, je crois comprendre que je dois les présenter séparément.

Mme Stephanie Kusie: Oh, d'accord. Votre premier amendement consiste à ajouter les mots « la possibilité ».

Mme Soraya Martínez Ferrada: C'est exact, « la possibilité ».

Mme Stephanie Kusie: Nous votons donc sur cet amendement seulement.

Mme Soraya Martínez Ferrada: Oui.

Mme Stephanie Kusie: Très bien.

Je vous remercie.

Le président: Très bien. Vous avez tous entendu en quoi consiste l'amendement de Mme...

Mme Stephanie Kusie: S'agit-il d'un amendement amical pour Mme Zarrillo?

Mme Bonita Zarrillo: Oui.

Le président: Oui. Elle l'a acceptée.

Mme Stephanie Kusie: D'accord. Je vous remercie.

Le président: Oui. Je suis désolé. Mme Zarrillo était d'accord.

Madame Martínez Ferrada, l'amendement consiste-t-il à ajouter le mot « possibilité »?

[Français]

Mme Soraya Martínez Ferrada: La modification est la suivante: « demande au gouvernement la possibilité de codifier ».

[Traduction]

Le président: Très bien.

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien lever la main?

Je constate qu'il y a consensus.

(L'amendement est adopté. [Voir le procès-verbal])

Le président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion modifiée veuillent bien lever la main?

Mme Soraya Martínez Ferrada: Je veux proposer un amendement, monsieur le président.

• (1730)

Mme Stephanie Kusie: C'est ce que j'ai pensé. Oui. C'est...

Mme Soraya Martínez Ferrada: Le deuxième amendement est « Que, conformément à l'article 109 du Règlement »...

Le président: Nous sommes saisis d'un deuxième amendement de Mme Ferrada.

Madame la greffière, pourriez-vous lire le libellé?

Mme Ferrada souhaite ajouter « Que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport ».

C'est bien votre amendement, madame Ferrada?

Que tous ceux qui sont en faveur disent « oui ».

(L'amendement est adopté. [Voir le procès-verbal])

Le président: Nous allons maintenant voter sur la motion modifiée.

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion modifiée de Mme Zarrillo lève la main?

Nous avons le consentement unanime.

(La motion modifiée est adoptée. [Voir le procès-verbal])

Le président: Il nous reste quelques minutes et un autre point.

Le 27 avril, un budget d'étude d'un montant de 26 750 \$ a été présenté aux fins d'examen et d'adoption. Le budget pour l'étude visant à accélérer la construction de logements doit être approuvé.

Sommes-nous d'accord? Est-il approuvé?

(La motion est adoptée.)

Le président: Très bien. Le budget est approuvé.

[Français]

Mme Louise Chabot: J'ai une question.

Le président: Madame Chabot, vous avez la parole.

Mme Louise Chabot: Oui, j'ai encore une question. Je suis favorable à la proposition de budget. Vous me corrigerez si je me trompe, mais je crois savoir que nous pouvons maintenant inviter des témoins en personne. Nous ne sommes plus obligés de nous limiter à cet égard.

Si jamais nous invitons des témoins en personne, est-ce que ce budget et les budgets subséquents seraient suffisants?

[Traduction]

Le président: Je vais demander à la greffière de vérifier cela, madame Chabot.

[Français]

La greffière: Oui, c'est suffisant, parce que, avant de proposer le budget, nous avons fait des calculs. Nous attribuons des montants pour les témoins qui comparaissent de manière virtuelle et en personne.

Mme Louise Chabot: Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Van Bynen, allez-y.

M. Tony Van Bynen: Monsieur le président, j'ai une question avant de passer à la motion. Je ne veux pas interrompre le processus. Ma question porte sur la publicité et les communications pour la bourse dont il a été question aujourd'hui. Si vous souhaitez terminer les affaires du Comité, j'aimerais simplement en parler ensuite.

Comme je l'ai dit, je ne voulais pas vous interrompre, étant donné que la motion a été présentée.

Le président: D'accord. C'est parfait.

Le budget a été adopté.

Un communiqué de presse a été distribué aux fins d'examen et d'approbation. Vous l'avez en main. Sommes-nous d'accord pour approuver le communiqué concernant l'étude à venir sur le logement? Je ne vois pas d'objection, alors nous en avons terminé avec le communiqué.

Le troisième point...

M. Ron Liepert (Calgary Signal Hill, PCC): Monsieur le président, je crois que nous avons dépassé l'heure prévue. Je propose de lever la séance.

Le président: Oui, monsieur Liepert. Une motion d'ajournement est toujours recevable. Je vois qu'elle a été appuyée, alors je vous remercie, monsieur Liepert.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>